Envoyé en préfecture le 08/04/2024 Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 069-216900647-20240404-D2024\_19-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

Le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Carmen SENTA-LOYS; Serge DREVON; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Jérôme MORGANT; Isabelle DESCHAMPS; Sylvie DIANI; Magalie VEYRIER; Mégane ROMAND; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Alexandre MARZUCCHI

<u>Membres absents:</u> Stéphane BOULAHBAS ; Éric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Laura MOUNIER ; Kati SZAKALY ; Valérie MIGNOT ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL

<u>Pouvoirs</u>: Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER; Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND; Valérie MIGNOT à Carmen SENTA-LOYS; Annick SOUCHON-MARTINET à Christian MEA; Cécile MICHEL à Gaëlle FRERY-RIGALDIES

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 19 Nombre de voix : 27

**Date de Convocation**: 27 mars 2024

Secrétaire : Jérôme MORGANT

## 2024-19 - PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (SIGIS) 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-19 et L 5212-20 :

Considérant que si un transfert de fiscalité a été opéré au profit du SIGIS, la Commune peut prendre en charge sur son budget propre une partie de la participation syndicale notamment afin de préserver les contribuables ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De prévoir au budget une participation directe au SIGIS pour un montant de 60 000 €, le reliquat demeurant fiscalisé.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024 Reçu en préfecture le 08/04/2024 Publié le

ID: 069-216900647-20240404-D2024\_19-DE

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 04 avril 2024 Le Maire,

Philippe MARION

Le secrétaire de séance, Jérôme MORGANT